



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 72954

#### Texte de la question

M. André Lajoinie attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les applications de la loi du 20 juillet 2001 qui crée l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Certains départements ont pris l'initiative d'intituler cette allocation dans les documents de cette loi « d'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) ». Il lui demande si cette appellation n'entre pas en contradiction avec la loi, si elle ne crée pas une confusion avec la prestation spécifique dépendance (PSD) qui était, elle, départementalisée et différente suivant les départements et si, enfin, elle ne suggère pas que la totalité du financement est départementale alors qu'une fraction du produit de la CSG et une contribution des régimes d'assurance vieillesse y participent.

#### Données clés

**Auteur :** [M. André Lajoinie](#)

**Circonscription :** Allier (3<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72954

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** personnes âgées

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 848